

Le Directeur
DIRECTION DES ECHANGES ET DE L'AGRICULTURE

Monsieur Pascal Rogard, Président
ADRIC, Association créée par la Coalition
Française pour la diversité culturelle

TAD/DO/2012.045

Paris, le 10 avril 2012

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 mars 2012 et faisant suite au courrier que je vous avais adressé le 22 juin 2011, je tiens à vous rassurer sur la nature de l'exercice conduit par le Comité des Échanges visant à créer un Indice de la Restrictivité des Échanges de Services (IRES) dans le secteur des services audiovisuels.

En aucun cas cet instrument n'est destiné à porter un jugement sur les mesures mises en place par les États pour promouvoir la diversité culturelle. L'IRES n'a pas vocation à évaluer les politiques ou à recommander un modèle particulier pour réglementer les services audiovisuels. Il s'agit d'abord d'un inventaire de toutes les mesures ayant trait au commerce des services dans un but de transparence. La création d'un indice répond ensuite au souhait de quantifier et rendre comparable le degré d'ouverture de chaque pays à des fournisseurs étrangers.

Un tel outil a été jugé pertinent par tous les pays de l'OCDE, quelles que soient leurs réglementations et leurs vues sur la meilleure manière d'organiser les services audiovisuels. Notre souci en tant que Secrétariat de l'OCDE est précisément que cet indice soit neutre par rapport aux objectifs des politiques mises en place. Je partage avec vous le souci que cet indice n'avantage pas un pays particulier ou ne remette en cause les politiques dans un autre et nous travaillons dans ce sens.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur le fait que la liste des mesures pour le secteur audiovisuel n'a pas encore été arrêtée et est l'objet d'une discussion au sein du Comité des Échanges. Nous apprécions vos commentaires et à travers les positions des délégations des pays membres de l'organisation, l'IRES reflétera un consensus sur la liste des mesures à retenir.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Ken ASH